

Bilan de la stratégie régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur des risques naturels hydrauliques et miniers, 2015 - 2018

Table des matières

I/ Rappels et bilan quantitatif.....	2
II/ Bilan qualitatif par axes.....	4
Axe I – Mieux connaître le risque pour mieux agir.....	4
Axe II – Mobiliser les acteurs et favoriser les démarches partenariales intégrées de prévention des risques.....	5
Axe III – Intégrer les risques dans l'aménagement des territoires et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens.....	5
Axe IV – Recenser les ouvrages hydrauliques et leurs gestionnaires, en contrôler la sécurité avec rigueur, et instruire les dossiers de sécurisation en les priorisant.....	6
Axe V – Anticiper les crises et en tirer des enseignements pour l'avenir.....	7
Axe VI – Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque.....	8
III/ Bilan qualitatif par aléa.....	9
1. Séisme.....	10
2. Feux de forêt.....	10
3. Mouvements de terrains et mines.....	11
4. Inondation.....	12
5. Submersion marine.....	13
6. Approche multirisques en montagne.....	14
Glossaire.....	15

I/ Rappels et bilan quantitatif

La première stratégie régionale pluriannuelle de prévention des risques naturels et hydrauliques, portant sur la période 2015-2018, a été validée en Comité de l'administration régionale le 31 mars 2015. Elle s'articule autour de 7 axes :

- Axe I : Mieux connaître le risque pour mieux agir ;
- Axe II : Mobiliser les acteurs et favoriser les démarches partenariales intégrées de prévention des risques ;
- Axe III : Intégrer les risques dans l'aménagement des territoires et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- Axe IV : Recenser les ouvrages hydrauliques et leurs gestionnaires, en contrôler la sécurité avec rigueur et instruire les dossiers de sécurisation en les priorisant ;
- Axe V : Anticiper les crises et en tirer des enseignements pour l'avenir ;
- Axe VI : Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque ;
- Axe VII : Structurer l'organisation et l'animation régionales pour être plus efficaces.

Les éléments ayant permis de dresser son bilan sont issus d'une consultation des différents services de l'État et partenaires impliqués dans sa mise en œuvre.

Le principal élément de bilan de la stratégie qui mérite d'être valorisé est la forte adhésion des services de l'État concernés et des partenaires impliqués. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale de prévention des risques naturels, hydrauliques et miniers, plus de 1 600 actions, tous axes et acteurs confondus, ont été lancées entre 2015 et 2018 : 1 400 d'entre elles sont portées par les services de l'État, 30 % sont pilotées par l'échelon régional (DREAL PACA) et 70 % par les services départementaux de l'État (DDT(M)).

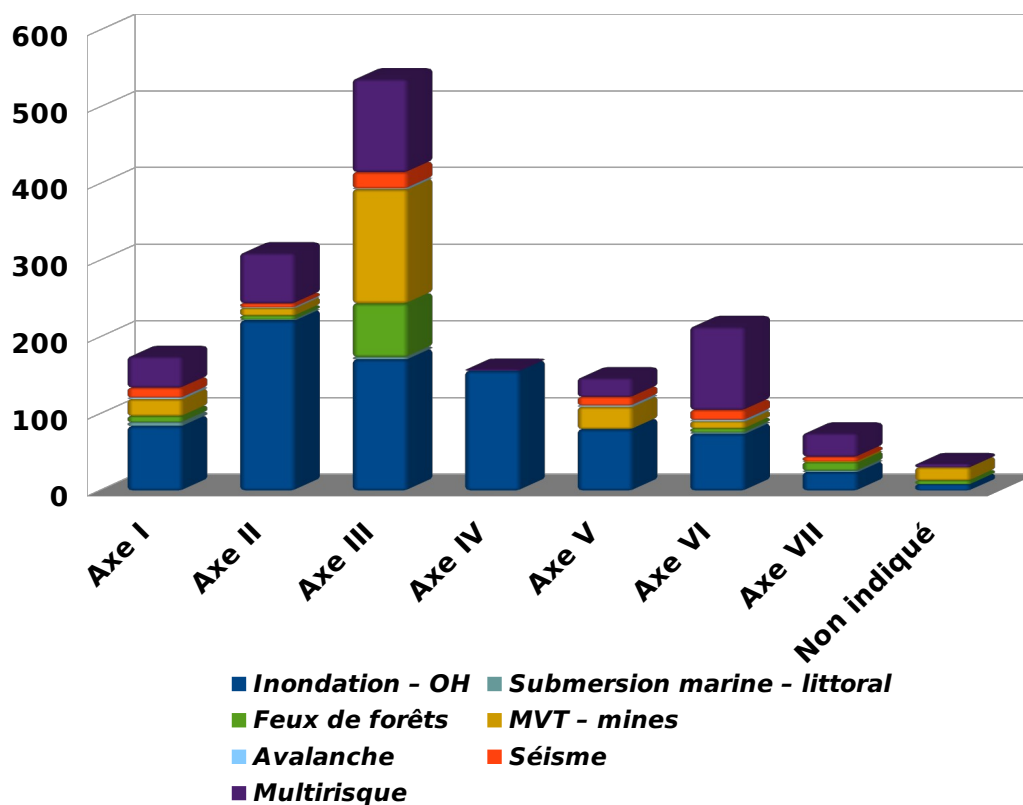
La majorité de ces actions concerne l'axe III relatif à l'intégration dans l'aménagement des territoires et la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes (537 actions) révélant le fort travail mené par les DDT(M) sur l'approbation des PPRn, ainsi que l'axe II qui traite de la mobilisation des acteurs et de la mise en œuvre des démarches partenariales intégrées de prévention des risques (310 actions), valorisant notamment l'implication des services dans l'émergence et la mise en œuvre des programmes d'action de prévention des inondations.

Parmi les actions portées par les partenaires régionaux (SPC, CEREMA, BRGM, CYPRES, IRSTEA...) au nombre de 232, les priorités ont été données à l'axe I (connaissance du risque pour mieux agir) et à l'axe VI (renforcement de l'information préventive et développement de la culture du risque).

Le bilan quantitatif est détaillé ci-après :

Actons réalisées 2015 – 2018 (total acteurs)

Axes	Inondation – OH	Submersion marine – littoral	Feux de forêts	MVT – mines	Avalanche	Séisme	Multirisque	Total Actons
Axe I	84	5	8	22	2	13	41	175
Axe II	222	1	5	10	1	5	66	310
Axe III	171	3	70	149	1	21	122	537
Axe IV	156	0	0	0	0	0	2	158
Axe V	80	0	0	29	2	11	25	147
Axe VI	74	2	5	9	2	13	109	214
Axe VII	24	2	11	1	0	6	31	75
Non indiqué	8	0	5	17	0	0	5	35
Total par axe	819	13	104	237	8	69	401	1 651

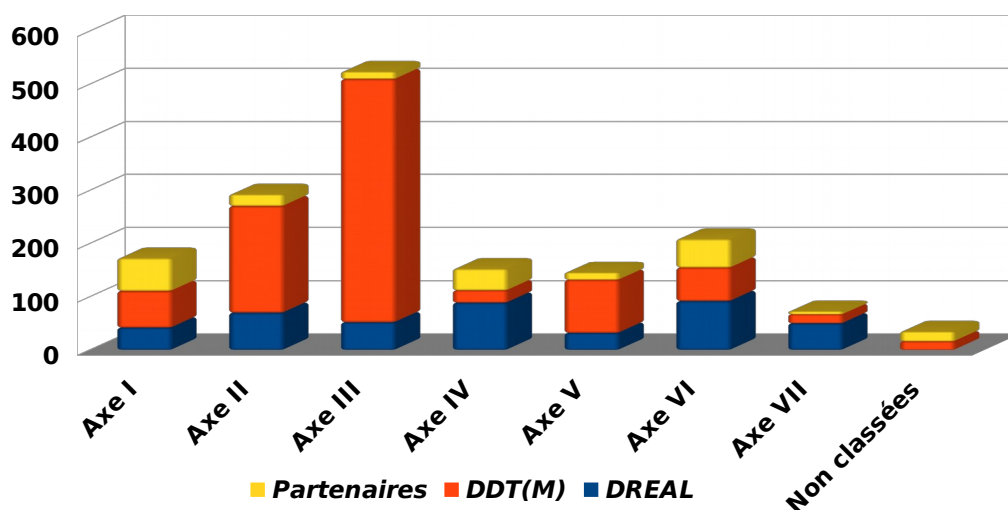


Ce bilan quantitatif s'accompagne d'un bilan qualitatif valorisant les actions menées pendant les quatre années de la période de la stratégie, structuré par axes puis par aléas.

II/ Bilan qualitatif par axes

La stratégie régionale 2015-2018 s'articule autour de 7 axes transverses rappelés en introduction. Les actions réalisées se répartissent comme suit, au sein de ces 7 axes :

Acteurs	Axe I	Axe II	Axe III	Axe IV	Axe V	Axe VI	Axe VII	Non classées	Total Actions
DREAL	42	70	52	89	32	92	50	0	427
DDT(M)	71	218	471	28	101	68	19	16	992
Partenaires	62	22	14	41	14	54	6	19	232
Total par axe	175	310	537	158	147	214	75	35	1 651



Axe I – Mieux connaître le risque pour mieux agir

1.1. Poursuivre le développement de la connaissance sur les risques et leur gestion, en appréhendant des champs peu explorés à ce jour

1.2. Développer des indicateurs de suivi adaptés et orientés vers l'aide à la décision

1.3. Favoriser le partage et la valorisation des études, des expériences et des bonnes pratiques, notamment via l'ORRM PACA

Sur la période 2015-2018, en collaboration avec le CEREMA, le BRGM et des collectivités territoriales, les DDT(M) et la DREAL PACA ont contribué à améliorer les connaissances sur des aléas régionaux ayant été peu étudiés spécifiquement jusqu'à cette période. Des premières études comme la qualification révisée de l'aléa submersion marine, des estimations de débit par vidéo et sur le ruissellement urbain ont été réalisées.

Sur cette même période, la première modernisation du site de l'observatoire régional des risques majeurs (ORRM) de la région PACA a favorisé l'utilisation de cet outil comme vecteur de diffusion d'informations dont font partie les études mandatées par l'État. Sur la période 2019-2021, cette modernisation et valorisation de l'ORRM sont à poursuivre.

De même, des indicateurs, fournissant des chiffres-clés sur la politique de l'État en matière de prévention des risques, ont été construits et publiés annuellement sur l'ORRM comme l'évolution de la couverture régionale en PPRn, la reconnaissance CATNAT, l'information préventive, etc. L'ORRM est également un vecteur d'information favorisant la diffusion des actualités nationales.

Axe II – Mobiliser les acteurs et favoriser les démarches partenariales intégrées de prévention des risques

II.1. Responsabiliser l'ensemble des acteurs en fonction des compétences respectives

II.2. Développer les synergies et les démarches partenariales

II.3. Favoriser les démarches intégrées et multirisques

La sensibilisation des acteurs à leurs responsabilités s'est illustrée sur la période 2015-2018 par l'accueil à Marseille des assises nationales des risques majeurs, les 22 et 23 mars 2016, qui ont réuni plus de 800 personnes de divers horizons professionnels.

De plus, chaque département de la région PACA a organisé au moins une commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM) permettant d'informer et de sensibiliser, notamment les élus d'un territoire, aux différents outils existants pour la prévention des risques.

Dans le domaine des inondations, il est à noter l'approbation de huit SLGRI (stratégie locale de gestion du risque inondation), dix labellisations de PAPI (programme d'action de prévention des inondations) et leurs avenants et quatre approbations de PSR (plan de submersion rapide) pendant les quatre années de la stratégie. Ainsi, au 31 décembre 2018, la région PACA est couverte par 24 PAPI et 10 PSR labellisés.

La prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 par les EPCI à fiscalité propre a été précédée d'une forte mobilisation des services de l'État pour les accompagner et encadrer les projets partenariaux comme les PAPI.

En outre, à l'initiative de la DREAL PACA et de la DDT05, face au constat de la faible adéquation entre le dispositif PAPI et les territoires de montagne des Alpes du sud, une expérimentation régionale a été lancée : les programmes d'actions de prévention des aléas de montagne (PAPAM). Cette expérimentation sur plusieurs territoires des Hautes-Alpes a été reprise en partie au niveau national pour lancer en 2017 le premier cahier des charges STEPRIM (stratégie territoriale de prévention des risques en montagne). La gestion intégrée des risques de montagne est implantée sur nos territoires et mérite de se développer.

Axe III – Intégrer les risques dans l'aménagement des territoires et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

III.1. Prioriser et poursuivre le programme des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

III.2. Harmoniser les pratiques dans l'élaboration des PPRN sur le territoire régional

III.3. Clarifier les critères de choix entre l'outil PPRN et l'outil Porter A Connaissance (PAC assorti de l'article R. 1112 du code de l'urbanisme) sur la base d'une approche de priorisation

III.4. Améliorer la prise en compte des risques dans les documents et démarches prospectives d'urbanisme

III.5. Développer des synergies entre les politiques de prévention des risques, de construction et d'aménagement

III.6. Favoriser l'émergence d'actions de réduction de la vulnérabilité

III.7. Établir une doctrine régionale relative à l'élaboration de PPR multirisques

Les PPRn restent le principal outil de prévention des risques dans l'aménagement du territoire. Les services des DDT(M) ont été fortement mobilisés sur ce sujet sur la période 2015-2018 avec, selon les données de la base GASPARE, 74 PPRn approuvés ou appliqués par anticipation et 18 PPRn prescrits. Fin 2018, 23 PPRn étaient toujours en cours d'élaboration (dont les 5 PPRn appliqués par anticipation).

Il est à souligner la forte implication de chaque DDT(M) dans l'élaboration d'une programmation annuelle des PPRn à réaliser et à la communication sur cette programmation lors des CDRNM. Cette programmation s'est appuyée sur les besoins et attentes locales mais également sur les retours d'expérience d'événements majeurs.

Des critères de priorisations restent à développer pour homogénéiser cette programmation entre les départements.

Des groupes de travail par aléas ont été lancés afin de débiter la réflexion sur une harmonisation des pratiques en matière de PPR et de leurs contenus. Par exemple, un guide régional sur les PPRi est en cours d'élaboration. En montagne, les nouveaux PPR réalisés concernent plusieurs aléas. Les Hautes-Alpes ont initié un travail d'harmonisation des règlements de leur PPR. Sur la thématique des mouvements de terrains qui comprennent plusieurs phénomènes, le multirisques est une tendance partagée dans la région.

En lien avec la priorisation et l'harmonisation des pratiques en matières de PPR, a été abordée la problématique du choix entre la réalisation d'un PPR ou la simple transmission d'un porter-à-connaissance dans le cadre de l'élaboration d'un PLU d'une commune. Ce thème est un enjeu primordial pour le futur.

Le groupe de travail « Incendie et Urbanisme » animé par la DREAL avec la participation des DDT(M) et du CEREMA se plonge sur ce sujet. L'aléa sismique fait également l'objet d'une réflexion. Quelques orientations ont déjà pu être définies pour l'aléa avalanche.

En outre, l'objectif des PPR s'intéressant à la réduction de la vulnérabilité des biens existants et futurs, ils prescrivent parfois des mesures de réduction de la vulnérabilité sur les biens existants qui doivent se concrétiser sur le territoire. De telles mesures sont également présentes dans certaines actions de PAPI. La prise de conscience sur cet enjeu est déjà faite par les acteurs locaux, l'enjeu porte aujourd'hui sur la réalisation concrète des travaux. Toutefois, il est à souligner que les mesures de réduction de la vulnérabilité ont tendance à concerner majoritairement les biens exposés aux inondations uniquement.

Axe IV – Recenser les ouvrages hydrauliques et leurs gestionnaires, en contrôler la sécurité avec rigueur, et instruire les dossiers de sécurisation en les priorisant

IV.1. Rattraper le retard sur le recensement des systèmes d'endiguement et de leurs gestionnaires, en intégrant la nouvelle compétence GEMAPI

IV.2. Renforcer les moyens et le programme d'action (inspections, instructions des dossiers de travaux, des études de dangers et des consignes de surveillance) du service de contrôle des ouvrages hydrauliques en région PACA

IV.3. Clarifier au niveau régional les conditions et modalités d'application de la reconnaissance de la qualification de systèmes d'endiguement « résistants à la crue de référence » (RCR)

Le recensement des ouvrages hydrauliques de prévention des inondations a été fait (2 000 km de digues recensés en PACA). 40 % de ces ouvrages, avec des gestionnaires bien identifiés, ont été classés par les préfets de département. Avec la mise en place de la GEMAPI au 01/01/2018, la gestion de ces ouvrages incombe désormais aux collectivités en charge de la GEMAPI. Il leur appartient maintenant de décider si elles souhaitent en conserver l'usage de protection contre les inondations, et de déposer le cas échéant des demandes d'autorisation en systèmes d'endiguement auprès des guichets uniques de l'eau.

Aujourd'hui, la répartition des rôles entre services de l'État est clairement établie :

- Guichet unique de l'eau (en général DDT(M)) pour l'instruction de la demande d'autorisation du système d'endiguement,
- DREAL – Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques pour la contribution à l'instruction de ces demandes au titre de la sûreté,
- DREAL – Service Biodiversité pour la contribution à l'instruction de ces demandes au titre des volets espèces protégées et sites classés,
- DDT(M) pour l'instruction du PPRI.

À ce jour, 3 systèmes d'endiguement ont été autorisés :

- En 2017 Cheval-Blanc sur la Durance (84) ;
- En 2018, Rive Gauche sur le Rhône (13) et Rive Gauche sur la Cagne (06).

Six demandes d'autorisation de système d'endiguement sont en instruction ou en passe d'être déposées et trois demandes d'autorisation d'aménagements hydrauliques.

Le service de contrôle a procédé à 221 contrôles de barrages et 142 contrôles de digues et produit plus de 200 avis sur les documents relatifs à la sûreté.

En 2015 la nouvelle réglementation sur les ouvrages hydrauliques (décret 2015-526) a renforcé les obligations réglementaires des exploitants et supprimé une classe d'ouvrages. A ce titre, en 2017, de très nombreux petits barrages ont été déclassés par arrêté préfectoral et 134 barrages ont fait l'objet d'un arrêté de classement notifiant aux exploitants leurs nouvelles obligations.

Avec la mise en place de la GEMAPI, la procédure de qualification RCR, possibilité offerte par le plan Rhône pour déroger à l'inconstructibilité en zone inondable, a évolué pour tenir compte des évolutions réglementaires apportées par le décret 2015 sur les ouvrages hydrauliques.

Aujourd'hui, conformément à la réglementation, une autorisation en système d'endiguement est nécessaire. C'est au travers de l'étude de dangers requise par cette autorisation que le gestionnaire de l'ouvrage (le gémapien obligatoirement) justifie les performances du système et estime et évalue le risque lié à l'inondation.

Axe V - Anticiper les crises et en tirer des enseignements pour l'avenir

V.1. Poursuivre la planification de crise à tous les niveaux

V.2. Développer les exercices de crise en mobilisant la population et les gestionnaires d'enjeux sensibles et stratégiques

V.3. Développer, intégrer les enseignements et communiquer sur les démarches de retour d'expérience postévénements en lien avec l'ORRM PACA

L'optimisation et le développement des dispositions ORSEC spécifiques à certains risques naturels, des PCS (plans communaux de sauvegarde) et des PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) ont été conduits pendant toute la durée de la stratégie. Il est à noter la parution nationale du guide ORSEC inondation au premier semestre 2016 qui a nécessité une appropriation et une prise en compte par les services.

Entre 2015 et 2018, 50 PCS ont été publiés ou mis à jour dans les Alpes-de-Haute-Provence, 16 dans les Hautes-Alpes, 54 dans les Alpes-Maritimes, 29 dans les Bouches-du-Rhône, 50 dans le Var et 27 dans le Vaucluse. Ainsi, le taux de couverture au niveau de la région PACA est, au 01/01/2019, de 64 %, avec 605 communes disposant d'un PCS sur 947 communes de la région.

Sur les 517 communes disposant d'un PPRn rendant obligatoire le PCS, 433 communes disposent en effet d'un PCS. 84 communes ayant l'obligation d'avoir un PCS n'en disposent pas. Enfin, 172 communes disposent d'un PCS sans obligation réglementaire.

Sur la période 2015-2018, deux exercices de crise inondations, sur les bassins versants de l'Huveaune et de la Touloubre, ont été réalisés par l'Unité Risques Naturels Majeurs du Service de Prévention des Risques de la DREAL PACA à l'issue desquels deux autres exercices (sur les Bassins versants de l'Arc et du Lez) ont été organisés par la mission inter-régionale Arc-Méditerranée sur la demande des SIDPC des préfectures des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et de la Drôme provençale. Sur la même période, trois exercices inondation ont été organisés en direct par les Préfectures ou les DDT(M) sur le Bassin versant du Calavon-Coulon en Vaucluse, sur les communes impactées par les inondations d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes ainsi que dans les Alpes-de-Haute-Provence en juin 2018 au niveau du bassin versant du Var. Un exercice inondation a été mené sur le Bassin versant de l'Argens par le Syndicat mixte dans le cadre du PAPI.

La DDT des Hautes-Alpes a également participé aux exercices annuels de gestion de crise organisés par la Préfecture pour mieux anticiper l'évacuation des campings situés en zone d'aléas en montagne.

Un exercice de crise sismique s'est déroulé en 2018 dans les Hautes-Alpes.

Pour chacun de ces exercices, un bilan relatif au retour d'expérience a été réalisé en tenant compte des fiches d'observations recueillies et des mains courantes réalisées par les communes. Un effort de communication et d'exploitation de ces exercices de crise sera développé dans le cadre de la stratégie suivante.

Le niveau régional et l'ORRM PACA ont veillé à assister les territoires à la conduite de retour d'expérience post-événements (dont les inondations d'octobre 2015) et à la valoriser sur le site de l'ORRM PACA.

Axe VI – Renforcer l'information préventive et développer la culture du risque

VI.1. Veiller à la réalisation, à la mise à jour et à la communication des outils réglementaires d'information préventive auprès des populations

VI.2. Moderniser et accroître l'efficacité de l'information préventive en mobilisant de nouveaux formats et vecteurs

VI.3. Conduire des actions spécifiques d'information préventive dans les établissements d'enseignement scolaires et universitaires

Sur la période de la stratégie, cinq départements ont mis à jour leur DDRM : Bouches-du-Rhône en 2015, Alpes-Maritimes et Vaucluse en 2016, Alpes de-Haute-Provence en 2017 et Var en 2018. Le DDRM des Hautes-Alpes avait été actualisé en 2014. Ainsi, au 31 décembre 2018, tous les départements disposent d'une mise à jour de DDRM datant de moins de 5 ans.

Sur la période 2015-2018, 25 DICRIM (documents d'information communaux sur les risques majeurs) ont été publiés ou mis à jour dans les Alpes-de-Haute-Provence, 14 dans les Hautes-Alpes, 69 dans les Alpes-Maritimes, 22 dans les Bouches-du-Rhône, 57 dans le Var et 18 en Vaucluse. Ces données, issues du travail partenarial avec l'association le Cypres, permettent d'identifier au 31 décembre 2018 un taux de couverture des DICRIM de 61 % (582 communes sur 947 dans la région). Aussi, sur 517 communes disposant d'un PPR, 213 ont un DICRIM.

La mission inter-régionale dédiée à la prévention des inondations sur l'Arc Méditerranéen (MIIAM) a été créée en 2017, au sein de la DREAL PACA, par lettre de mission du Préfet de zone de Défense du 5 juillet 2017. La mission a développé de nombreux outils de sensibilisation sous format vidéo ou de recueils de visuels photos pour sensibiliser les populations aux risques d'inondation. Aussi, plusieurs actions ont été menées ou sont engagées auprès des académies. On peut notamment citer :

- l'élaboration du PPMS de l'université de Toulon (en cours de finalisation, cette démarche a vocation à être déclinée sur d'autres universités exposées aux risques naturels majeurs),
- le déploiement du projet AIGUAT sur l'arc méditerranéen pour préparer les établissements d'enseignement à une future crise d'inondation,
- l'intervention dans les collèges de l'académie Aix-Marseille sur les inondations.

Aussi des journées spécifiques à l'information préventive sont organisées localement, tels que :

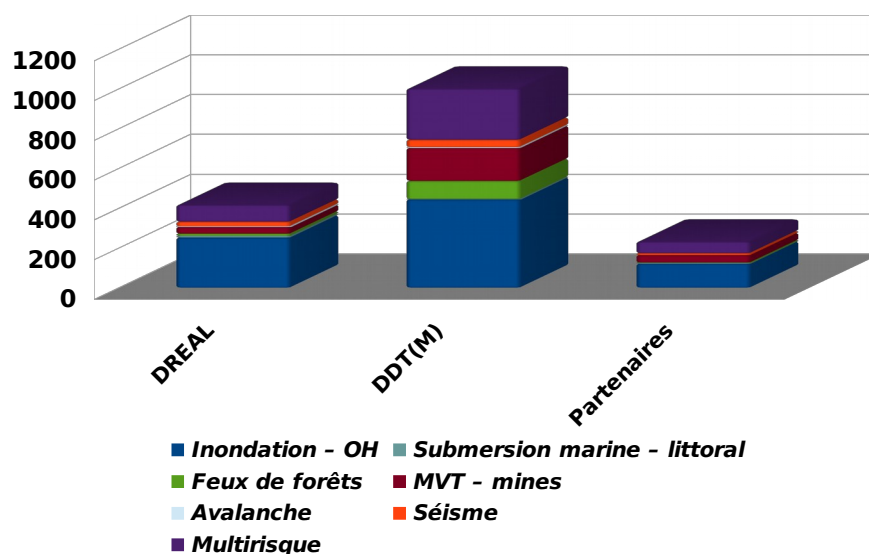
- les journées départementales des risques majeurs du 3 octobre dans les Alpes-Maritimes, abordant chaque année un aléa différent, et structurées autour de stands et exposition, d'atelier et d'animations de sensibilisation,
- le forum sur l'information préventive des risques naturels dans le Var, sous l'égide de la CDRNM, favorisant les échanges entre les acteurs locaux ou encore une manifestation « PLOUF Campus » à l'université de Toulon, visant à sensibiliser un public scolaire sur les problématiques liées aux crues et sur les bonnes pratiques à adopter.

III/ Bilan qualitatif par aléa



La stratégie régionale 2015-2018 s'intéresse à l'ensemble des aléas considérés en PACA et les actions réalisées se répartissent comme suit :

Acteurs	Actions réalisées 2015 – 2018 (global)							Total Actions
	Inondation – OH	Submersion marine – littoral	Feux de forêts	MVT – mines	Avalanche	Séisme	Multirisque	
DREAL	253	8	11	34	3	23	85	417
DDT(M)	445	1	91	166	5	36	258	1002
Partenaires	121	4	2	37	0	10	58	232
Total par axe	819	13	104	237	8	69	401	1 651



1. Séisme



Sur la période 2015-2018, des études ont été conduites au niveau régional pour améliorer la connaissance de la sensibilité du territoire aux séismes (macrozonage régional et vulnérabilité des itinéraires stratégiques).

Un exercice de crise sismique a également été mis en œuvre dans les Hautes-Alpes en 2017.

En outre, le cadre d'action de prévention des risques sismiques a été décliné en plan d'actions départemental dans les Alpes-Maritimes en 2017. Les deux premières années de la mise en œuvre de ce plan d'actions se sont traduites par plusieurs journées de sensibilisation au risque sismique, une rencontre internationale sur la gestion opérationnelle des séismes, la définition de huit scénarii pour simuler les dommages d'un séisme dans le département des Alpes-Maritimes, etc.

Concernant les plans de prévention du risque sismique, trois PPRS ont été approuvés dans les Bouches-du-Rhône pendant la mise en œuvre de la stratégie régionale : Grans, Pélissanne et Salon (avec la prise en compte de l'aléa mouvement de terrain pour deux d'entre eux). Au 31 décembre 2018, le PPRS de Nice n'est pas approuvé, il est au stade de l'enquête publique. Ces PPR sont les seuls disposant d'un microzonage sismique répondant à la réglementation en vigueur. Les autres PPR multirisques de PACA intégrant l'aléa sismique ne correspondent pas aux attentes d'un PPRS.

2. Feux de forêt



Sur la période 2015-2018, la publication d'une note technique ministérielle sur la prise en compte des feux de forêt dans l'aménagement du territoire a redynamisé les actions sur cet aléa. De nombreux PPRif ont été approuvés dont certains débutés bien avant 2015. Un nombre important de contentieux a fait suite à ces approbations. De plus, les départements développent des porter-à-connaissance liés à cet aléa.

Il est à noter que cette période a permis de développer la connaissance de l'aléa feu de forêt notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence et de suivre la mise en œuvre des mesures obligatoires de PPRif dans les Alpes-Maritimes.

En lien avec les actions de sensibilisation aux feux de forêts portées par le ministère de l'intérieur, des journées de sensibilisations ont eu lieu et un film sur les obligations légales de débroussaillage a été réalisé.

Pour accompagner l'élaboration des PPRif, un groupe de travail régional est animé sur le thème « Incendie Urbanisme » dont le principal objectif est d'encourager la prise en compte du risque dans les projets d'urbanisme par le biais des Plans de Prévention du Risque Incendie de Forêt dit « PPRif » et des PAC (porter-à-connaissance) en menant une réflexion sur la définition de critères permettant de définir l'outil le plus adapté en fonction des caractéristiques locales.

La DREAL est fortement mobilisée sur ce sujet et a organisé deux sessions de formation sur la prise en compte des feux de forêt dans l'aménagement du territoire.

Entre 2015 et 2018, 16 PPR tenant compte de l'aléa incendie de forêt ont été approuvés dans 29 communes. Ainsi au 31 décembre 2018, 87 communes disposent d'un ou plusieurs PPR approuvés tenant compte de l'aléa incendie de forêt en PACA, 15 PPR sont en cours d'élaboration au niveau de 27 communes.

3. Mouvements de terrains et mines



- *Mouvements de terrains :*

Les mouvements de terrain en région PACA sont de nature très diverses : effondrement de sol lié au gypse, chutes de blocs, glissement de terrain, retrait-gonflement des argiles (RGA)...

Sur les risques liés au gypse, un guide à destination des élus a été réalisé afin de les guider dans les démarches à suivre en cas d'évènement. La sensibilisation des élus à ce type d'évènements est primordiale face à l'ampleur de ces évènements.

Les DDT(M) sont restées impliquées dans les connaissances liées à ces aléas et à l'élaboration de PPR associés. Il est à noter que les PPR mouvements de terrains sont dans leur quasi-majorité des PPR multialéas. Certains départements intègrent de nouveaux phénomènes comme l'aléa lié à la présence de poudingue (06).

Outre l'aspect régalien lié à l'aménagement, il est à souligner que la période 2015-2018 a été riche en survenue de phénomènes de mouvements de terrain (glissement de terrain, effondrement, falaise...) qui ont mobilisé grandement les équipes des DDT(M) et des établissements de l'État sur la gestion de crise et le post-crise.

Entre 2015 et 2018, 28 PPR traitant des mouvements de terrains, hors retrait-gonflement des argiles (MVT hors RGA) ont été approuvés et 4 PPR MVT hors RGA ont été prescrits. Ainsi au 31 décembre 2018, 188 communes disposent d'un ou plusieurs PPR MVT hors RGA traitant des mouvements de terrain approuvés en PACA, 18 PPR MVT hors RGA sont prescrits dans 23 communes.

Entre 2015 et 2018, 5 PPR traitant des retraits-gonflements des argiles (RGA) ont été approuvés. Ainsi au 31 décembre 2018, 40 communes disposent d'un ou plusieurs PPR traitant des RGA approuvés en PACA, 2 PPR RGA sont prescrits dans 2 communes.

- *Minier*

Sur la période 2015-2018, une dizaine de PAC miniers prioritaires ont été réalisés sur la région concernant 46 communes de PACA le plus souvent précédés de réunions informatives des élus :

- 11 communes dans les Alpes de Haute Provence : Fontienne, Forcalquier, Sigonce, Dauphin, Manosque, Pierrevet, Sainte-Maxime, Saint Martin les Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Villemus, Villeneuve ;
- 2 communes dans les Alpes Maritimes : Biot et Antibes ;
- 17 communes dans les Bouches du Rhône : Belcodène, La Bouilladisse, Cadolive, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Marseille, Meyreuil, Mimet, Peynier, Peypin, Saint Savournin, Simiane Collongue, Trets ;
- 16 communes dans le Var : Cogolin, La Môle, Nans, Plan d'Aups, Tourves, Rougiers, Mazaugue, La Celle, Brignoles, La Cadière, Les Adrets, Bagnols-en-Forêt, Callian, Fréjus, Montauroux, Tanneron.

Outre la réalisation des PAC miniers, des cartes d'aléas ont été communiquées à des communes des Alpes de Haute-Provence (Sigonce par exemple) et des travaux de mise en sécurité réalisés comme sur des terrils à Meyreuil (13).

Plusieurs crises microsismiques dans le secteur de Fuveau se sont produites donnant lieu à une analyse spécifique du DPSM grâce aux appareils de surveillance qu'il exploite. Un démarrage de feu de terril (terril

Léonie à Saint Savournin) a pu être rapidement maîtrisé grâce à l'intervention de la mairie avec l'aide des conseils du DPSM et de la DREAL.

4. Inondation



Les réflexions sur la mise en œuvre du second cycle de la directive inondation (DI) ont été initiées en 2017. Les modalités de mise à jour des cartes de la DI se feront sur la base des nouvelles connaissances issues des PPRi élaborés pendant le premier cycle de la DI. Ces données, transmises par les DDT(M), seront exploitées par la DREAL de Bassin en début d'année 2019. La révision des périmètres de TRI a également été étudiée et, en PACA, la révision du périmètre du TRI d'Avignon s'est posée. Une réflexion menée en début d'année 2018 avec les services de l'État concernés a permis de confirmer la pertinence du périmètre tel que défini initialement et a conclu à son maintien.

Dans la région PACA, huit SLGRI ont été adoptées. L'appropriation de la démarche globale du PGRI (plan de gestion du risque inondation) par les acteurs locaux en charge de la prévention des inondations reste assez disparate. Outre l'absence des financements de l'État pour soutenir ces démarches, les acteurs sont davantage mobilisés sur les démarches PAPI et sur l'organisation de la compétence GEMAPI.

La région PACA est dotée d'un nombre important de programmes d'action de prévention des inondations (PAPI). La période de la stratégie 2015-2018 a vu émerger 10 PAPI labellisés, ce qui porte à 24 le nombre total de PAPI labellisés en PACA. Ces 24 programmes représentent un investissement de plus de 328 millions d'euros, soit 16,5 % de l'investissement des PAPI au niveau national. Quelques PAPI au stade de l'émergence restent à labelliser et la période est également fortement marquée par la montée en puissance des demandes d'avenant nécessitant un fort accompagnement des services de l'État.

Enfin, la remise en question des engagements de la Région PACA sur les PAPI III doit être soulignée comme un élément de contexte structurant pour les PAPI labellisés non encore signés, les PAPI en émergence et les avenants.

Les événements dramatiques du 3 octobre 2015 ont eu une incidence considérable sur la mobilisation des acteurs de la prévention des inondations. Ils ont notamment impulsé une accélération forte de l'émergence des PAPI. Ils ont également permis d'identifier un nombre important de biens exposés pour lesquels des stratégies d'acquisitions sont mises en œuvre ou en cours de déploiement. Enfin, les événements ont souligné la nécessité de travailler sur les comportements à adopter en cas d'inondation et une meilleure sensibilisation du public.

C'est dans ce contexte que la mission inter-régionale dédiée à la prévention des inondations sur l'Arc Méditerranéen (MIIAM) a été créée en 2017, au sein de la DREAL PACA (DREAL de zone), par lettre de mission du Préfet de zone de Défense du 5 juillet 2017. Diverses productions ont été publiées dans l'objectif d'améliorer les dispositifs d'information préventive et sont développés dans l'axe information préventive.

Les actions d'accompagnement et de pédagogie en matière de GEMAPI se sont mises en place. Les réunions menées avec les collectivités ont permis d'avoir une visibilité sur les calendriers de dépôt des dossiers système d'endiguement. Aujourd'hui trois systèmes d'endiguement sont autorisés (Cheval-Blanc sur la Durance, Rive Gauche sur le Rhône, Rive Gauche sur la Cagne) et six demandes d'autorisation de système d'endiguement sont en instruction ou en passe d'être déposées.

La question des inondations par ruissellement et de la gestion du pluvial était au cœur des travaux de l'atelier des territoires sous la maîtrise d'ouvrage DREAL / Agence de l'eau / DDTM13 et qui se développait sur trois sites tests et à l'échelle de la Métropole Aix Marseille Provence. Le rendu est attendu pour début 2019. Ces résultats sont à articuler avec les réflexions sur le ruissellement initiées notamment dans le 83 au sein des PAPI et avec les

travaux de la MIIAM sur ce sujet (étude de gestion des risques de ruissellement sur l'Arc Méditerranéen – cas concrets de Cannes et Nice), afin d'être exploités dans le cadre de la stratégie suivante.

Le groupe de travail régional sur les PPRi, impulsé en 2018 par la DDTM 06 et co-piloté avec la DREAL, s'est intéressé au règlement du PPRi. Les DDT(M) se sont fortement mobilisées dans la révision et l'élaboration des PPRi accompagnés de travaux ambitieux de durcissement lié à la révision à la hausse des aléas de référence, notamment dans les secteurs ayant été impactés par une catastrophe, en l'occurrence, les inondations de 2015 dans les Alpes-Maritimes et celles d'octobre 2018 dans le Var.

Par ailleurs, les services de la DREAL et des DDT(M) se sont fortement impliqués dans la relecture du projet de décret « aléa » inondation et submersion marine piloté par la DGPR, non paru à ce jour.

Entre 2015 et 2018, 24 PPR traitant de l'aléa inondation ont été approuvés, 5 PPR appliqués par anticipation et 15 PPR prescrits. Ainsi au 31 décembre 2018, 281 communes disposent d'un ou plusieurs PPR traitant de l'aléa inondation approuvés en PACA, 41 PPR sont prescrits au niveau de 95 communes et 5 PPR sont appliqués par anticipation au niveau de 15 communes.

Dans la continuité de la réflexion lancée par le ministère sur le guide PPR Torrents, la DDT 05 a souhaité lancer une prestation pour appliquer le distinguo entre rivières et torrents sur tout son territoire. Ce travail qui se terminera en 2019 améliorera la cartographie des phénomènes et leur prise en compte dans les documents réglementaires.

En anticipation de la publication de la circulaire référent départemental inondation (RDI) du 29 octobre 2018, le GT RDI piloté par la DREAL PACA s'est remis en place dès 2017. Certaines actions fortes d'investissement des DDT(M) pour renforcer le fonctionnement de cette mission en lien avec leur préfecture sont à valoriser, avec par exemple la mise en place d'une astreinte spécifique dans les Bouches-du-Rhône et dans les Alpes-Maritimes sur la période cévenole. Des réflexions sur l'implication du SCOH et des GEMAPIen ont émergé et seront à poursuivre dans la période suivante.

Enfin, la DREAL et le SCHAPI en partenariat avec le CEREMA ont organisé une première formation sur le repérage des laisses de crues et l'utilisation de la base nationale des repères de crues sur les communes de Draguignan et Cannes à destination des animateurs PAPI des syndicats de rivières et des chargés de mission risque inondation des DDT(M).

5. Submersion marine



La DREAL a piloté une étude de l'aléa sur l'ensemble du linéaire côtier de Fos à l'Italie (le secteur de la Camargue étant déjà traité parallèlement par la DDTM13) réalisée par le BRGM. L'étude permet de définir les zones d'aléas forts, moyens et faibles, pour le scénario de référence et le scénario tenant compte du changement climatique, ainsi que des hauteurs d'eau estimatives.

Conformément aux décisions du comité de pilotage, chaque DDTM a déterminé la façon la plus opportune de traduire et de diffuser ces résultats au regard des caractéristiques du territoire et de son historique.

L'étude BRGM a été utilisée par les communes des Alpes-Maritimes à partir de règles de constructibilités définies par la DDTM et le Préfet des Alpes-Maritimes dans le cadre d'un « porter à connaissances du risque ». Les communes comme les futurs PAPI situés sur le littoral pourront aussi l'utiliser pour lancer des études plus détaillées.

Un Porter à connaissance « submersion marine » à finaliser sera réalisé et diffusé par la DDTM 83 en 2019.

Entre 2015 et 2018, 3 communes des Bouches-du-Rhône (Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et les Saintes-Maries-de-la-Mer) ont été concernées par un PPRi intégrant la submersion marine approuvé, conformément aux exigences nationales.

6. Approche multirisques en montagne



Entre 2016 et 2017, dans les Hautes Alpes avec l'appui du niveau régional, une expérimentation a été lancée afin de faire émerger une stratégie de gestion d'ensemble des aléas de montagne. Cette expérimentation a contribué fortement à alimenter la réflexion nationale qui a publié en 2017 un cahier des charges pour développer les « stratégies territoriales de prévention des risques en montagne » (STEPRIM) qui comprend un volet de programmes d'actions. L'ensemble des aléas de montagne doivent être abordés dont les avalanches.

Ces impulsions de l'État en matière de gestion intégrée des risques sont complémentaires des démarches engagées dans le cadre de programme de financements européens.

Les DDT(M) des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes restent mobilisées sur la réalisation des PPR multirisques dans les zones de montagne afin d'intégrer les interactions des différents aléas dans l'aménagement du territoire. Elles ont participé à la formation risques en montagne organisée en 2017 à Embrun (05) par la DREAL et le RTM ainsi qu'au club interrégional des risques en montagne de 2018. Ces temps d'échanges spécifiques aux aléas de montagne permettent de partager et de transmettre les connaissances, d'échanger sur les pratiques et de commencer des harmonisations des PPR multirisques de montagne. Ces PPR intègrent généralement les aléas suivants : inondation, mouvements de terrain et avalanche et parfois les aléas séisme, incendie de forêt et retrait-gonflement d'argile.

Il est à noter, qu'à la suite de la sortie du guide PPR avalanche en 2015, une action de gestion de crises d'avalanche extrêmes, avec modélisation des phénomènes, s'est lancée dans la vallée du Valgaudemard (05) sur six communes. Cette action se terminera en 2019.

Ainsi entre 2015 et 2018, 22 PPR multirisques de montagne ont été approuvés ou modifiés au niveau de leur règlement et trois PPR MP Montagne prescrits. Ainsi au 31 décembre 2018, 108 communes disposent d'un moins un PPR multirisques de montagne approuvé et dix PPR de ce type sont en cours d'élaboration au niveau de onze communes. Ces PPR en montagne traduisent l'approche multirisques spécifique à ces territoires et intègrent généralement les aléas inondation, mouvements de terrain et avalanches.

Sur la même période, trois communes ont été concernées par au moins un PPRN multirisques intégrant l'aléa avalanche prescrit et 18 communes par au moins un PPRN multirisque intégrant l'aléa avalanche approuvé. Ce qui porte à 8 le nombre total de communes ayant au moins un PPRN multirisques intégrant l'aléa avalanche en cours d'élaboration et à 68 le nombre total de communes ayant un PPRN multirisques intégrant l'aléa avalanche approuvé.

Glossaire

CAR : Comité de l'administration régionale
CDRNM : Commission départementale des risques naturels majeurs
CGEDD : Conseil général de l'environnement et du développement durable
CMI : Commission mixte inondation
DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)
DDRM : Dossier départemental sur les risques majeurs
DGPR : Direction générale de la prévention des risques
DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FPRNM : Fonds de prévention des risques naturels majeurs
GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
GT : Groupe de travail
IAL : Information acquéreurs locataires
ORRM : Observatoire régional des risques majeurs
PAPI : Programmes d'action de prévention des inondations
PDPFCI : Plan départemental de protection des forêts contre les incendies
PGRI : Plan de gestion des risques d'inondation
PLU : Plan local d'urbanisme
PPR : Plan de prévention des risques
RDI : Référent départemental inondation
SCHAPI : Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (DGPR)
SCOH : Service de contrôle des ouvrages hydraulique (DREAL)
SLGRI : Stratégies locales de gestion des risques d'inondation
SPC : Service prévision des crues
SRNH : Service risques naturels et hydrauliques (DGPR)
TRI : Territoire à risques important d'inondations